

L'amélioration des classes pauvres

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **3 (1865)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-177922>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

alors le miroir de l'âme !... Comment pourrait-on dire que le vin nouveau n'opère pas de prodiges?..

Aussi, quand les voisins et les amis quittent la bienheureuse cave pour rentrer chez eux, ils heurtent du pied les marches de l'escalier qui conduit à la rue, mais le renom d'*invincible* leur tenant à cœur, ils ne manquent jamais de dire, plus ou moins nettement, il est vrai :

— *Frédéri*, té zégras ont bin fâuta d'être réparà : lou pî ma lequâ ice, lé facilo de s'estropiâ. Bouna né ! A revaire!..

Puis l'on se dirige vers le foyer domestique par trop délaissé, et comme le pavé du village ou de la petite ville n'est pas précisément du macadam, on tempête contre les autorités communales qui n'ont pas mis plus de soin au pavage :

— No faudra to cein renovelâ; noutré zautorità san dza villie, laissan dégringolâ lé zaffaires.

A la maison la ménagère gronde pendant que l'honnête vigneron gagne son lit en s'efforçant de garder son équilibre, et en tempêtant encore contre les *carrons* de la cuisine ou les défauts du plancher.

Le lendemain, en s'éveillant, notre homme essaye d'ouvrir les yeux et de déridier le front; ses efforts étant inutiles, il s'avoue vaincu et ne peut s'empêcher de dire :

— Ah ! ei baügro dé novi, lé pî que d'au cinquante nâu!.. Faut pas se l'ai fiâ : ringué son hommo commin ona motze ! Mâ, lé bon por on iadzo, va piré !

En effet, Monsieur le rédacteur, le nouveau, quoique encore d'un blanc laiteux, fait maintes victimes, ses bonnes qualités se montrent chaque jour davantage et il peut certainement rivaliser avec le 59. Aussi les prix se maintiennent haut, et il ne se fait pas de ventes. Dès que l'on parle du prix aux marchands qui parcourent la contrée, ils font une grimace effrayante, mais les vigneron ont pris le parti de ne pas vendre bon marché tant que Matthieu de la Drôme n'aura pas prédit le départ de l'oïdium et de la grêle pour les contrées polaires.

Lavaux, 25 novembre 1864.

A. C.-R.

L'amélioration des classes pauvres.

Les questions sociales sont dignes d'occuper tous les hommes de cœur qui cherchent à résoudre les problèmes de l'avenir. Parmi ces questions, celles qui ont pour but l'amélioration morale et matérielle des classes pauvres, méritent à juste titre l'intérêt qu'elles inspirent à tous les esprits.

C'est d'abord l'instruction. Les uns la veulent obligatoire; les autres s'efforcent d'en donner le goût en faisant des lectures, des cours publics; enfin, jusque dans nos plus humbles villages, on crée des bibliothèques populaires, afin de mettre entre les mains de tous les moyens de s'instruire.

C'est aussi en Alsace, à Mulhouse, que la question de l'amélioration matérielle des classes ouvrières a reçu

une solution pratique par la création de cités ouvrières. A côté de la ville manufacturière s'est élevée, comme par enchantement, une seconde cité avec ses rues, ses squares et ses charmantes habitations. Cette œuvre, déjà grande par elle-même, a été complétée par l'établissement d'un restaurant économique, d'une boulangerie, de lavoirs, d'écoles, etc.

Une œuvre semblable vient de se former à Beaucourt, près de Montbéliard, dans le département du Doubs, à quelques lieues de notre frontière. Cette société, qui porte le nom de : *Société immobilière de Beaucourt*, a un double but : construire des habitations aux ouvriers et leur servir de *Caisse d'épargne*.

Le capital social a été porté à 200,000 fr. et pourra s'augmenter suivant les besoins. Ce capital est réalisé au moyen d'actions nominatives de 100 fr. Tout le monde est admis à acheter de ces actions; mais une disposition particulière s'applique aux ouvriers auxquels il est accordé de verser dans la caisse de la Société de petites sommes de 10 fr. et au-dessus. Lorsque ces petits versements ont atteint le chiffre de 100 fr., il leur est délivré un titre d'action détaché d'un livre à souche.

Les logements devant être vendus au prix de revient, il n'y a pas de dividende, mais les actionnaires ont droit à un intérêt annuel de cinq pour cent de leurs actions, payable par semestre et garanti par MM. Japy frères et C^e, dans le cas où les locations et les intérêts des prix de vente seraient insuffisants pour les couvrir.

Le fonds social est uniquement destiné à la construction de petites maisons d'ouvriers.

La Société a adopté pour cette construction des plans qui ont heureusement résolu le problème d'une habitation à bon marché. Chaque demeure se compose d'une petite maison avec trois chambres et une cuisine en rez-de-chaussée, deux pièces en mansardes et une cave. Chaque maison est complètement indépendante, entourée d'un jardin, suffisamment spacieuse pour loger toute une famille, et du prix de 2000 fr.

Cinquante de ces maisons ont été construites cette année, et la Société va continuer d'en élever, soit à Beaucourt, soit dans les autres usines où les promoteurs de cette œuvre utile, MM. Japy frères, ont fait à la Société abandon gratuit des terrains.

Tout ouvrier peut devenir propriétaire d'une de ces habitations, soit en la payant comptant, soit en achetant peu à peu avec ses économies vingt actions, contre lesquelles la Société lui cédera une maison, soit encore en devenant locataire et en payant, outre le prix de location, une somme mensuelle qui, au bout d'un laps de temps déterminé, le rendra propriétaire.

Ces détails suffisent pour faire comprendre par quel mécanisme ingénieux la Société immobilière de Beaucourt a atteint un double but : servir aux ouvriers de caisse d'épargne, en leur permettant de se rendre actionnaires ou propriétaires, en acquittant le prix de

leurs actions ou de leurs maisons, au moyen de versements de 10 fr. ou multiples de 10 fr.

Ce placement d'argent est d'autant plus avantageux aux ouvriers, qu'ils peuvent verser de très petites sommes, et que la société leur paie un intérêt de cinq pour cent l'an, bien plus élevé qu'à la Caisse d'épargne, et sans frais de déplacement pour eux.

La société immobilière de Beaucourt a complètement réussi : toutes ses actions ont été souscrites avec empressement, toutes ses maisons louées et achetées, et de nombreux compétiteurs se présentent déjà pour devenir propriétaires des habitations qu'elle va construire l'année prochaine.

Le vin nouveau.

Air : Aussitôt que la lumière.

Si parfois la Muse ingrate
Me prive de ses faveurs ;
Si le papier que je gratte
Se couvre de cent fadeurs,
Laissant ma plume insipide,
Pour réchauffer mon cerveau,
Je descends, d'un pas rapide,
Boire un doigt de vin nouveau.

bis.

Je remonte en ma chambrette
Et dès lors tout me sourit ;
Ma lyre n'est plus muette
Je me trouve de l'esprit.
Plaignons la race transie
Des rimailleurs buveurs d'eau :
Mes amis, la poésie
C'est l'effet du vin nouveau.

bis.

Souvent un nombreux auditoire
Entoure un savant profond
Qui commente le grimoire
D'Aristote ou de Platon.
Mais hélas ! son éloquence
N'excite pas de bravo,
Car l'honorable assistance
Aime mieux le vin nouveau.

bis.

Plus d'un vieux célibataire,
Voyant blanchir ses cheveux
S'en va droit chez le notaire
Affliger tous ses neveux.
D'où vient l'ardeur qui l'enflamme
A quelques pas du tombeau ?
Pourquoi, si tard, chercher femme ?
C'est l'effet du vin nouveau.

bis.

Naguère un mauvais ménage
Sans trêve poussaient des cris
Et troublait par son tapage
La solitude où j'écris.
Aujourd'hui, tout est tranquille,
Tout est calme dans Chaucrau.
La police est inutile :
C'est l'effet du vin nouveau.

bis.

Oui, cette liqueur chérie
Promet un doux avenir
Les enfants de la patrie ;
Vont enfin se réunir.

Lassés des haines antiques,
Au fond du joyeux caveau,
Tous nos partis politiques
Sableront le vin nouveau.

bis.

J. B.

Les corporations et la liberté d'industrie.

Bien des personnes regrettent aujourd'hui le *bon vieux temps*, comme on aime à l'appeler, où l'apprenti ne passait ouvrier et celui-ci maître qu'après une série d'épreuves qui présentaient, croit-on, certaines garanties que l'on ne saurait retrouver aujourd'hui. Mais ces mêmes personnes seraient bien étonnées si on les transportait à un siècle ou deux en arrière, dans ce bon vieux temps dont on dit tant de bien, justement parce qu'on n'y vit pas. Qu'on nous permette de rappeler ce qu'était le système des corporations en France avant 1789, et l'on verra s'il y a réellement lieu de le regretter.

Chaque corps de métier comprenait trois classes d'individus : les apprentis, les compagnons et les maîtres. Au-dessus des corps de métiers étaient les jurandes, formées des jurés ou anciens maîtres et les syndicats qui faisaient subir les épreuves à ceux qui voulaient devenir maîtres, et veillaient au maintien des règlements.

Chaque maître ne pouvait avoir que *un* ou *deux* apprentis : le nombre de ceux-ci était donc très-limité. L'apprentissage était payé, ou, à défaut de cela, il durait huit à douze ans. Le maître avait donc à son service, et gratuitement, de véritables ouvriers, à moins, comme cela arrivait le plus souvent, qu'une bonne partie de l'apprentissage n'eût été employé aux soins du ménage du patron, ou perdu par le vagabondage.

Le nombre des compagnons était naturellement limité par celui des apprentis. Le prix de la journée était fixé par les statuts de la corporation ou par le maître sans recours. Le compagnon devait travailler dans la ville où il avait fait son apprentissage ; il lui était défendu de travailler aux pièces ou en chambre. Les femmes ne pouvaient pas s'occuper de travaux qui auraient dû pourtant leur être réservés, la broderie par exemple, parce que ces travaux étaient le monopole des corporations qui exigeaient l'apprentissage réglementaire. Il était défendu à un ouvrier de se livrer à aucune industrie autre que la sienne, de sorte que dans les moments de chômage, comme il y en avait nécessairement, toute une classe d'individus était réduite à une inaction forcée.

Croit-on peut-être que l'ouvrier devenu maître voyait s'ouvrir devant lui une brillante carrière ? Bien loin de là. Le passage de la condition de compagnon à celle de maître était semé de difficultés. Dans certaines industries, ne pouvait devenir maître qu'un fils de maître, ou celui qui mariait la veuve d'un maître. Et puis il fallait avoir fait de longues années de compagnonnage pour aspirer à la maîtrise.

Ainsi, on ne devenait maître rôtisseur qu'après avoir laissé passer les plus belles années de sa vie ; la jeunesse est si étourdie ! Ensuite, et c'est là ce qu'on regrette le plus, il fallait avoir exécuté un chef-d'œuvre, un travail remarquable par les difficultés vaincues. Laissait-on au moins à l'aspirant les coudées franches ? Pouvaient-ils montrer librement ce que pouvait produire son intelligence et son habileté ? Non. Il devait se conformer à un programme établi par les syndicats, se conformer à certaines règles admises dans la corporation et ne montrer aucune velléité d'indépendance vis-à-vis des principes consacrés par une longue routine. Il avait eu naturellement à payer des droits d'inscription de toutes sortes, parfaitement capables d'absorber la somme